

# Groupe de travail sur la santé mentale : entente avec le Conseil du Trésor



Les membres des équipes de négociation du Conseil du Trésor, le 27 mars 2015, à Ottawa

Photo : Patrick St. Georges

Durant la semaine du 23 mars 2015, dans le cadre des négociations avec le Conseil du Trésor, l'AFPC a conclu une entente avec l'employeur concernant la création d'un groupe de travail mixte sur la santé mentale. En janvier 2015, l'AFPC avait présenté une proposition visant l'adoption d'une approche plus proactive à l'égard de cet enjeu.

Le syndicat et l'employeur seront représentés à parts égales au sein de ce groupe, dont le mandat à long terme consistera à instaurer des mesures qui amélioreront la santé mentale au travail.

« C'est une victoire importante pour nos membres et pour la population qui compte sur les services publics fédéraux. Par l'entremise de ce groupe de travail, le syndicat verra à ce que le gouvernement tienne parole et qu'il prenne des mesures concrètes afin d'améliorer la santé mentale au travail », a déclaré Robyn Benson.

L'AFPC continue de défendre nos congés de maladie sans faire de concessions. Les pourparlers reprendront en mai.



Alliance de la Fonction publique du Canada  
Public Service Alliance of Canada

[syndicatafpc.ca](http://syndicatafpc.ca)

## Les équipes de négociation ont également abordé les enjeux suivants :

**PA :** Nous avons proposé d'améliorer les dispositions sur l'ancienneté. Nous avons également proposé de renforcer les dispositions sur les demandes de congé annuel, le congé pour affaires syndicales et l'élimination de la discrimination.

**FB :** Nous avons réitéré la nécessité d'un régime de retraite qui reflète le travail que nous accomplissons quotidiennement. Nous avons également discuté de nos droits à l'indemnisation, de la protection des congés payés, du télétravail pour le personnel civil et de l'exécution de la loi dans les bureaux intérieurs.

**TC :** Nous avons collaboré avec le sous-comité du groupe TI afin de mieux comprendre sa réalité et les défis auxquels il est confronté. De plus, nous avons négocié le prolongement de la période durant laquelle les membres peuvent prendre les congés compensatoires acquis au cours d'un exercice financier. Elle s'étendra maintenant jusqu'à septembre de l'année suivante.

**SV :** Nous avons présenté une revendication sur la rémunération d'intérim, qui garantira une rémunération juste aux employés qui remplissent les fonctions d'un poste supérieur. Nous tentons aussi de renforcer l'obligation qu'a l'employeur de fournir une copie papier de la convention collective à tous nos membres.

**EB :** Nous avons abordé l'étude sur la rémunération du groupe EB et les répercussions de la décision sur le grief de principe. Il a également été question de l'appendice « D », qui porte sur la taille des classes. De plus, nous avons soulevé les problèmes auxquels nos membres font face en raison de l'absence d'un surintendant ou d'une surintendante en Ontario et des difficultés que cela cause pour l'application des lignes directrices visant les écoles.